

**COMMISSION INTERNATIONALE
POUR LA CONSERVATION DES THONIDÉS DE L'ATLANTIQUE (ICCAT)**

1. Fonds pour les données de l'ICCAT

États en développement bénéficiaires : Toutes les Parties contractantes en développement à l'ICCAT

Forme d'assistance : régionale

Domaine de l'assistance : Le Fonds a été créé par le biais de la *Résolution de l'ICCAT visant à améliorer la collecte des données et l'assurance de la qualité* [Rés. 03-21]. Il est destiné à la formation à la collecte des données et vise à encourager les scientifiques des Parties qui ne disposent pas de la capacité suffisante pour répondre aux obligations de collecte de données, d'assurance de la qualité et de déclaration, à participer aux réunions de préparation des données et d'évaluation des stocks du SCRS. Chaque année, le SCRS établit des niveaux de financement généraux pour les diverses activités à réaliser au cours de l'année à venir. En 2011, le SCRS a adopté un protocole qui sera appliqué afin d'accorder des financements. Ce Fonds est ouvert aux contributions volontaires des Parties contractantes.

Fonds disponible pour 2014 (à titre provisoire) : Solde disponible actuellement à hauteur de 31.300 € provenant des contributions des Parties contractantes.

En outre, quelques Parties contractantes à l'ICCAT réalisent des contributions volontaires en dehors du cadre de ce Fonds afin de financer des activités telles que des ateliers, des formations et la participation aux réunions. Parmi ces contributions figurent le Projet ICCAT/Japon d'amélioration des données et de la gestion (JDMIP), le Fonds brésilien visant à soutenir les nécessités spéciales des États en développement, le Fonds spécial pour les données - République populaire de Chine, le Fonds des États-Unis visant au renforcement des capacités et le Fonds du Maroc destiné à appuyer la capacité nationale aux fins de la participation aux réunions de la Commission.

2. Fonds pour la participation aux réunions de l'ICCAT

États en développement bénéficiaires : Toutes les Parties contractantes en développement à l'ICCAT

Forme d'assistance : régionale

Domaine de l'assistance : Le Fonds extraordinaire pour la participation aux réunions (« MPF » selon les sigles anglais) a été établi par le biais de la *Recommandation de l'ICCAT sur l'établissement d'un fonds de participation aux réunions destiné aux Parties contractantes en développement de l'ICCAT* [Rec. 11-26] dans le but d'aider les représentants des Parties contractantes à l'ICCAT en développement à assister et/ou à contribuer aux travaux de la Commission et de ses organes subsidiaires.

Fonds disponible pour 2014 : Allocation de 60.000 € provenant du Fonds de roulement cumulé de l'ICCAT

3. Fonds pour le renforcement des capacités de l'ICCAT

États en développement bénéficiaires : Toutes les Parties contractantes en développement à l'ICCAT

Forme d'assistance : régionale

Domaine de l'assistance : Le Fonds a été créé par le biais de la *Recommandation de l'ICCAT sur l'établissement d'un fonds pour le renforcement des capacités scientifiques pour les États en développement qui sont des Parties contractantes de l'ICCAT* [Rec. 13-19]. Il vise à soutenir les scientifiques des Parties contractantes à l'ICCAT qui sont des États en développement afin de répondre à leur besoin d'acquérir des connaissances et de développer des compétences sur des questions liées à l'ICCAT. Des fonds seront alloués aux scientifiques de ces États en développement, qui sont des Parties contractantes à l'ICCAT, afin qu'ils puissent participer à des formations ad hoc de leur choix portant sur des questions liées à l'ICCAT dans les instituts scientifiques et/ou les centres de recherche d'une autre CPC de l'ICCAT.

Fonds disponible pour 2014 : Allocation initiale de 80.000 € provenant du Fonds de roulement cumulé de l'ICCAT.